

Compte rendu de réunion ordinaire du Conseil Municipal

Séance du 24 novembre 2021

(Convocation du 16 novembre 2021)

En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Le vingt-quatre novembre deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Ghislain HOMO, Maire.

Présents : Ghislain HOMO, Maire, Françoise DUVRAC, Djeilali BERRAYAH, adjoints, Elise BUISSON, Marie-France VERGONJANNE, Marion ROBERT, Philippe DELAMARE, Fabien LEFEBVRE, Grégoire BATAILLE, Philippe VANHUMBEECK,

☞ M. Jacky CRESTEY-HONORÉ donne pouvoir à Djeilali BERRAYAH

Mme Élise BUISSON a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre est validé à l'unanimité des présents et représentés.

POINT BUDGET

M. Grégoire BATAILLE fait le point sur les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement. Des recettes doivent encore être versées à la commune.

DÉLIBÉRATION INVESTISSEMENT – DEMANDE D'AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE FACTURE D'INVESTISSEMENT

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à honorer la facture d'investissement prévue au compte 2152, concernant l'achat de décorations de Noël extérieures pour un montant de 1632,00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité des présents et des représentés et autorise Monsieur Le Maire ou un de ses adjoints à payer la société SAS BALDER.

DÉLIBÉRATION - DÉLÉGATION DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale à donner à M. Le Maire et ses adjoints l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L 2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide et autorise M. Le Maire et ses adjoints à honorer les factures d'investissements correspondant aux devis présentés en Conseil Municipal et prévus au budget primitif, pour toute la durée du mandat.

DÉLIBÉRATION – DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à un mail de M. Le Trésorier de Verneuil signalant la nécessité d'ouvrir des crédits au compte 04, suite à une erreur d'imputation la décision modificative suivante doit être prise :

- Chapitre 041	compte 21531	-502.03 €
- Chapitre 041	compte 20481	+502.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés, la modification des opérations citées ci-dessus.

PLU – PRÉPARATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE

M. Le Maire rappelle que la réunion publique aura lieu le vendredi 03 décembre, il explique que le PLU ne changera pas ce qui est déjà existant. Madame Françoise DUVRAC expose les grandes lignes du futur PLU avec ses différentes zones. Elle rappelle que le POS étant caduc, nous sommes actuellement en RNU, règlement d'urbanisme très contraignant. Mme BOUDARD-CAPON a réalisé un diagnostic en 2018 sur toute la commune. Un plan de zonage, des réunions avec des différentes administrations ont été organisées. Un PPAD (plan d'aménagement et de développement durable) a été approuvé en 2018.

Les prochaines étapes sont : la réunion publique, la consultation des instances et l'enquête publique. Le PLU devrait voir le jour fin 2022.

SIÈGE

M. Djeilali BERRAYAH informe qu'il s'est rendu à la réunion du SIEGE, que l'enfouissement des lignes aura lieu l'année prochaine Rue des Grands Riants, du pont à la mairie. Il a été également évoqué à cette réunion, la possibilité de supprimer les poteaux téléphoniques rue de la Mairie et de raccorder les lignes sur la rue des Murets

FIBRE

M. Jacky CRESTEY-HONORÉ, par la voix de M. Djeilali BERRAYAH, s'étonne de ne pas avoir la fibre aux Boscherons. La société AXIOM a réalisé des travaux, des non-conformités ont été détectées et solutionnées. La fibre devrait être en service avant la fin décembre.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le dimanche 28 novembre, le repas des sages aura lieu avec 40 invités. Les jouets ont été commandés au Père Noël, le spectacle a été organisé. La date de la galette des rois sera fixée fin décembre.

RÉSULTAT SONDAGE RD60

La mairie a organisé auprès des habitants des rues de la Mairie, des Murets et des Haisettes un sondage pour ou contre des ralentisseurs. Le résultat est le suivant :

18 votants

7 contre

11 pour

Les ralentisseurs seront maintenus.

NUMÉRICABLE

Suite à l'installation de la fibre sur Gaudreville, M. Le Maire et le conseil municipal **souhaitent arrêter Numéricable**. Un délai pourrait être envisagé. Les habitants branchés sur ce réseau seront invités à envoyer une lettre recommandée pour résilier leur contrat auprès de l'opérateur. Un flyer sera distribué pour informer les habitants.

DÉPÔTS DE PLAINTES

Une première plainte avait été déposée après la destruction de la cabane des pêcheurs à l'étang. Celle-ci sera classée sans suite par manque de preuves. La deuxième plainte concerne le vol d'un panneau 30 km/h, la personne a été convoquée à la gendarmerie et devra commander et poser un nouveau panneau.

DIVERS

Mme Françoise DUVRAC informe qu'elle souhaiterait rafraîchir le logo de la mairie. Souhaitant se rapprocher de la société PUBLI NOË pour étudier ce projet, M. Le Maire décide de soumettre cette idée au vote. Le Conseil Municipal s'est exprimé à :

10 : Voix pour

0 : voix contre

1 : abstention :

M. Philippe DELAMARE demande si des dates sont prévues pour la réparation du pont. Le Maire l'informe qu'il n'y a pas de problème de sécurité et que les travaux seront réalisés par la Communauté de Commune ultérieurement.

M. Fabien LEFEBVRE demande s'il doit broyer les jachères aux Haisettes et peut enlever les arbres morts. Le Conseil Municipal donne son accord pour supprimer les arbres morts et décide qu'ils ne seront pas remplacés. Le broyage sera réalisé. M. Djeilali BERRAYAH demande à ce que la haie soit taillée.

Mme Marion ROBERT informe le Conseil Municipal qu'une réunion du SIVOS aura lieu ce lundi. A l'ordre du jour, la création d'un poste d'un agent technique et l'augmentation des heures du personnel de cantine va être étudiées.

M. Djeilali BERRAYAH informe le Conseil Municipal qu'un auget situé au Rebrac a été dégagé pour que l'eau s'écoule à nouveau et que notre rivière ne soit plus asséchée. Plusieurs personnes ont participé à cet évènement : Bruno, Jacky, Philippe, Morgane, Didier et lui-même.

Monsieur Le Maire remercie toutes ces personnes pour leur investissement.

M. Grégoire BATAILLE demande que les arbres sur berge entre M. Bruno NICERON et M. MADELEINE soient taillés à l'intérieur. Une aide de la population serait la bienvenue, un flyer sera diffusé. M. Djeilali BERRAYAH demande que ce travail soit réalisé après les fêtes.

Un courrier sera envoyé à M. LE CHEVALLIER pour l'entretien de son terrain.

La séance est close à 21h30.

Ghislain HOMO,
Maire de Gaudreville la Rivière

